



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE** **CNIG**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Conseil national  
de l'information  
géolocalisée

REF : n° CNIG 2023.06  
Visioconférence TEAMS – 9h30-12h00

## **COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE REUNION COMMISSION Règles et Qualité du CNIG du 16 mars 2023**

**Objet** : Réunion de la commission R&Q du CNIG du jeudi 16/03/2023 de 9h30 à 12h00.

**Thématique** : L'ETHIQUE DE LA DONNEE GEOGRAPHIQUE

### **Ordre du jour :**

1. Introduction  
(Bertrand Monthubert, président du CNIG / Marie Lambois, présidente de la commission)
2. Les Données, l'Éthique, les enjeux bioéthiques et sociétaux  
(Emmanuelle Rial-Sebbag, INSERM)
3. La Charte éthique des usages des données d'Ekitia : portée, contenu et mise en application (Anthéa Serafin, Ekitia)
4. L'éthique et l'usage des données dans la modélisation 3D des territoires  
(Hervé Halbout, HALBOUT Consultants)
5. Conclusions

**Date à réserver pour la prochaine réunion de la commission R&Q** : jeudi 25 mai 2022 14h00

<b>Date</b>	<b>Visa</b>	<b>Nom</b>	
Relecture	28/03/2023	Les participants.	Commission R&Q
Validation	29/03/2023	Marie Lambois	Présidente de la commission R&Q

## Liste de diffusion

Participants – Organisme	
Marie Lambois – Présidente de la commission R&Q	Georges Monnot– Toulouse métropole
Bertrand Monthubert – Président du CNIG	Guillaume Ryckelynck – région Grand Est
	Hervé Halbout - HALBOUT Consultants
Alix Marc – AITF / Montpellier	Jean-François Burillier – IGN
Anthéa Serafin – Ekitia	Julien Meillon- IFREMER
Arnauld Garnier – BRGM	Léa Caussé – CEN
Benoît David – Ecolab	Nicolas Py – IGN
Benoît Morando – IGN	Pierre Pagès – Toulouse métropole
Christian Brodhag – AFNOR	Pierre Vergez – IGN/CNIG
Clément Godin – IGN	Rémi Le Génissel – IHEDN
Dominique Andrieu – Université de Tours	Salim Ouchen – AD3
Dominique Laurent – IGN	Severin Heyraud – La Poste
Emmanuelle Rial-Sebbag – INSERM	Vincent Courboulay – Institut Numérique
Florence Pinelli- ATIH	Virginie Femel – Seine-maritime
	Virginie Langlet – DPO 06

## Compte rendu synthétique :

Présentations disponibles sur : <http://cnig.gouv.fr/commission-regles-qualite-a653.html>

### 1. Introduction

#### Par Bertrand Monthubert et Marie Lambois

Les nouvelles possibilités techniques comme la précision photographique à très grande échelle bouleversent nos capacités d'informations. Des questionnements et des choix sont à réfléchir pour garantir le bien fondé des nouvelles politiques qui en sont issues. C'est ainsi que la question de l'Éthique s'est invitée à la table du Conseil Plénier et que la commission Règle et Qualités en a été saisie.

Cette réunion spécifique sur l'Éthique de la Donnée géolocalisée est organisée pour faire un tour d'horizon du sujet et évaluer le rôle que le CNIG va assumer dans ce domaine.

## **2. Les Données, l'Éthique, les enjeux bioéthiques et sociétaux**

**Par Emmanuelle Rial-Sebbag, (INSERM), aussi titulaire de la chaire Ethique, Science et Société de l'Unesco**

Les Données géolocalisées mettent l'individu au centre des enjeux politiques comme ceux de l'impact environnemental. La dimension économique des Données qui demande à ce que leur valeur soit maximisée ainsi que la volonté de les utiliser massivement se trouve parfois en contradiction avec les exigences de souveraineté.

« L'Éthique est une boussole » (dixit Axel Kahn), qui permet d'identifier les bonnes questions à se poser et décider du meilleur chemin à suivre.

Des enjeux sociétaux sont soulevés. Comment protéger la Donnée, individuelle ou collective, comment la partager avec des précautions nécessaires ? Plusieurs niveaux de normes à adopter de façon flexible, valeurs ou lois, peuvent nous y aider.

L'adhésion à l'utilisation de la Donnée va dépendre des valeurs universelles de transparence (une transparence jusqu'à l'explication adaptée permettant la confiance), de loyauté, de traçabilité, et de qualité. On pourrait la résumer en une qualification classique en feu rouge « Nogo », feu orange « Attente » ou feu vert pour le « Go ».

Le monde médical offre des références, des principes transversaux à toutes les utilisations de Données. Principe de bienfaisance (décision pour améliorer la situation), non malveillance (nuisance interdite), justice et conscience de sa responsabilité. Le Conseil International des organisations Médicales possède un instrument très souple pour arbitrer la balance bénéfice/risque permettant la prise de décision : 3 critères qui permettent d'évaluer la « valeur sociale » dans le champ de la Donnée, et ce sont la Qualité de l'information, sa Pertinence ainsi que son Potentiel d'influence sur les politiques publiques.

L'innovation ne peut être uniquement pilotée par la performance technique et par l'apport scientifique. Il faut intégrer la problématique Ethique dès la mise en évidence des Besoins et usages d'une Donnée, par une veille que permet le CNIG.

### **Remarques :**

- La proportionnalité fait partie des modes d'évaluation de l'éthique : exemple des jeux olympiques => la vidéo surveillance doit aller jusqu'où ?
- Il est difficile de pouvoir garantir une Qualité de la Donnée tant elle dépend de son utilisateur.
  - ⇒ Le groupe de travail Quadogéo du CNIG a été créé pour en débattre et attribuer à la Donnée une qualification adéquate.
- Que pourraient protéger des considérations éthiques quand le droit n'est même pas appliqué sur internet ?
  - ⇒ L'intentionnalité est délicate à juger. La loi est interprétation et l'Éthique doit être utile pour l'éclairer. L'Éthique est aussi plus que cela, c'est un mode délibératif. On peut respecter ou pas la loi et considérer à côté une Ethique qui ne lui est pas antagoniste.

### **3. La Charte éthique des usages des données d'Ekitia : portée, contenu et mise en application**

**Par Anthéa Serafin, responsable « Ethique de la donnée » pour l'association Ekitia**

Ekitia est une association qui a pour objectif de créer un cadre de confiance aux utilisations de la Données. Centre de ses préoccupations depuis 4 ans, une Charte éthique est en cours de co-construction. Elle tient compte de problématiques qui touchent toutes les étapes du cycle de vie d'une Donnée, donc au-delà des Données personnelles et au-delà de l'utilisation de l'I.A.

La Charte Ekitia est constituée de principes moraux sur le respect de l'individu ou de la société, de critères techniques de qualité, sécurité et transparence, d'enjeux de gouvernance pour garantir réciprocity et partages dans le contexte d'urgence de notre actualité. Tout ceci étant en permanence ouvert à une éventuelle adaptation ...

Une liste de premiers éléments de réflexion pouvant être utiles au CNIG serait :

- Quels usages prioritaires pour l'intérêt général ?
- Quels effets impliquent la diversité des producteurs dans un enjeu de gouvernance et d'interopérabilité ?
- Quels sont les risques qui sont liés aux usages des données géolocalisées ?
- Où se trouve la limite du danger pour le respect de la vie privée et pour la protection des Données
- Quel enjeu représente la fiabilité de la géolocalisation ?

#### **Remarques :**

- Depuis les lois sur l'Open Data, les codes du BRGM sont ouverts alors qu'ils ne sont ni définitifs, ni utilisables pour tous. Quel critère de confiance pourrait-on leur attribuer ?
  - ⇒ On se pose la même question avec les Données. Pour chaque produit, un circuit de bon fonctionnement doit être mis en place, avec des documents de spécification et des mécanismes d'avertissement.  
La réponse à cette question passe assurément par une réflexion globale avec le GT Quadogéo du CNIG...
- Vu l'opacité de ses boîtes noires, l'Intelligence Artificielle oblige les utilisateurs à de nouvelles considérations éthiques.
  - ⇒ Ekitia s'est saisie de ce sujet en l'élargissant : « Si un modèle n'est pas explicable dans le détail, y-a-t-il des secteurs qui devraient s'en méfier particulièrement ? (comme celui de la santé) »  
S'il y a un haut risque, la transaction avec l'I.A exigerait une part d'explicabilité ou de transparence. Un travail avec les secteurs de l'aéronautique est en cours.

#### **4. L'éthique et l'usage des données dans la modélisation 3D des territoires**

**Par Hervé Halbout, société « HALBOUT Consultants »**

Tout a commencé avec des travaux franco-suisse, et la collaboration fructueuse avec la République et Canton de Genève, pour la modélisation des infrastructures de bâtiments et de mobilité à la surface et par la suite en sous-sol. Depuis les années 2009-2010 des modélisations 3D ont été réalisées dans de nombreuses villes en France (le plus souvent pour servir des objectifs de communication et de concertation citoyenne).

Les modélisations 3D permettent de simuler des projets d'aménagement urbains, d'implantation de projets d'infrastructures (éoliennes, autoroutes, etc.) ou de risques environnementaux.

Cependant quelques modélisations ont défrayé la chronique journalistique par leur aspect trompeur (exemple de la ville de Fribourg, avec la construction d'un nouveau théâtre ou encore de projets de promotion immobilière).

De là sont nées des réflexions et actions pour remédier à ce qui peut être considéré par les citoyens comme de l'abus de confiance.

Une Charte éthique de la 3D (3DOK), traduite en anglais et en allemand, a été rédigée par une douzaine de personnes de plusieurs nationalités, autour de 3 principes devant permettre de garder la confiance du public : crédibilité, transparence et partage. Elle a été signée en 2010 à Monaco, lors du Salon imagina. Il s'agit d'une Charte non contractuelle.

Les membres fondateurs, l'ont validée et promue : la ville de Montréal, la République et Canton de Genève, Swisstopo, l'IGN, la Principauté de Monaco, l'OAGQ (Ordre des Arpenteurs Géomètres du Québec), Urba-Lyon, le SIA, l'AGG et deux entreprises privées (GVA et HC). Son succès ne s'est pas démenti avec le temps, quand les ont rejoint des organisations aussi importantes qu'EUROGI (association des Afigéo européens), l'AGMQ (Association de Géomatique Municipale du Québec) ou encore de nombreuses entreprises privées et des représentants des milieux académiques (en France et dans 23 pays dans le monde).

« L'Éthique est devenue une question de confiance. »

Depuis, de nouvelles notions sont apparues : par exemples, celle de la sobriété numérique (largement promue au Québec et aujourd'hui en France) ou la question de l'éthique en rapport avec l'usage de l'IA. Une charte d'éthique équivalente à celle proposée par Ekitia a été initiée par le DataLab Normandie. Elle pose des principes éthiques similaires, en lien avec l'IA.

C'est pourquoi, les comités d'éthique qui se créent sur des sujets qui se rapportent à l'usage des données ont un intérêt commun à se concerter/partager pour avancer ensemble. Les 2 réflexions suivantes ne peuvent qu'argumenter dans ce sens :

- L'Unesco propose un socle normatif mondial sur l'IA, mais cela ne contraint-il pas trop le cadre éthique ? Le normatif n'est pas l'éthique.
- Plutôt que de parler d'éthique de la Donnée, il est peut-être préférable de parler d'éthique de l'usage de la Donnée. De même, après la maîtrise d'Œuvre et la maîtrise d'Ouvrage, qui sont des concepts organisationnels de projets, bien

connus, il ne faut pas oublier la maîtrise d'Usage, portée essentiellement par les citoyens, qui sont preneurs d'une éthique des projets d'aménagement qui leurs sont présentés.

### **Remarques :**

- L'éthique ne fait pas encore partie des travaux normatifs de l'ISO. Christian Brodhag, président de la commission « villes et territoires durables et intelligents » de l'AFNOR le confirme. Pourtant, un groupe de travail européen sur ce thème pourrait être en parfait accord avec l'objectif d'influence politique que l'Europe souhaite dans sa stratégie de normalisation. Si le CNIG peut s'y préparer, il pourrait devenir un acteur essentiel pour coordonner un travail préliminaire avant de lancer une initiative européenne. En tous cas, sa collaboration active est attendue....

### **5. Conclusions.**

Les 3 présentations ont parcouru les questions de l'éthique de la Donnée de façon très complémentaires, du point de vue général jusqu'à un exemple précis.

En France, et malgré l'Open Data, il y a une insuffisance de métadonnées et les Données sont très peu renseignées. Les limites de l'utilisation d'une Donnée sont encore loin d'être maîtrisées. Une prise de conscience est nécessaire. On mesure mieux le chemin à accomplir en considérant que l'Éthique serait elle aussi une métadonnée supplémentaire à ajouter...Cela conforte le bon positionnement de cette thématique au sein de la commission Règles et Qualité du CNIG.

Ayant produit de nombreux travaux et réflexions reconnus au niveau national, le CNIG semble avoir l'autorité nécessaire pour s'emparer de ces questions. Le nouvel attribut « Geolocalisé » de son acronyme lui ouvre en plus un domaine très large fédérant tous les acteurs concernés par les données possédant une dimension de localisation.

Après discussion, l'attente pourrait être résumée en une nécessité de trouver un espace pour fédérer l'information sur les démarches de l'éthique de la Donnée géolocalisée.

Il s'agirait d'un travail de veille, de relais, de sensibilisation et d'échanges, ainsi que l'investissement dans des actions concrètes permettant d'affirmer le CNIG comme un comité de référence pour les acteurs :

- rédaction d'un état des lieux ou un Guide de l'existant
- organisation de webinaires d'information
- participation au nom du CNIG à d'autres instances ou projets

⇒ La commission Règles et Qualités valide la création d'un groupe de travail « Ethique de la Donnée » spécifique. Dès qu'un(e) animateur(trice) sera nommé(e), un appel à participation sera ouvert. Les premières réunions permettront de proposer à la Commission un mandat définissant le périmètre des actions à assurer.